

## Proclamations.

---

dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelles-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement en Nctre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Seizième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

---